CHARTE DES RANDONNEURS DE LA FORET DE CHATEAUROUX

LA RANDONNEE PEDESTRE EST UNE ACTIVITE SPORTIVE
EN PLEINE NATURE DANS LE RESPECT DES REGLES DE SECURITE

- Partir bien équipé en vêtements, chaussures adaptées avec eau et apport énergétique si nécessaire
- Respecter les consignes, et notamment celles de sécurité, données par le responsable (traversées de routes départementales, passages piétons, …)
- Ne pas quitter en cours de randonnée le groupe avec lequel on est parti. En cas de difficulté s'adresser aux guides
- Prévenir le guide de la nécessité de s'éloigner pour quelques instants
- Pour inviter à une randonnée une personne non inscrite au club, il faut obtenir au préalable l'accord des responsables
- Respecter l'environnement et rester attentif tout au long du parcours aux demandes des guides
- Savoir respecter le groupe en marchant toujours rassemblés
- Savoir attendre les derniers
- Savoir être attentif au comportement de ses voisins
- Boire souvent pour se réhydrater
- Ne pas chercher à aller au-delà de ses limites
- Le Club se réserve le droit d'exclure toute personne qui ne respecterait pas ces consignes
- Les jours de randonnées seront les JEUDIS hors jours fériés
- La saison débutera en SEPTEMBRE pour s'arrêter en JUIN
- Les rendez-vous seront à : 8h 30 pour les 12 km
  8h 45 pour les 10 km
  9h 00 pour les 6 km

- Cette charte de randonneurs est établie dans le but que les participants et les encadrants se retrouvent dans la convivialité pour le bien et la sécurité de tous

Le Président et le Bureau